

Le présent procès-verbal n'a pas encore été approuvé par les membres du conseil municipal, il le sera lors de la séance du 8 décembre prochain. Seule la version finale approuvée aura une valeur officielle.

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 10 novembre 2020, à 18 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Est absent : Monsieur le conseiller Justin Gagné

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Me Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, modifiées à nouveau par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, et tout récemment par celles de l'arrêté 2020-074, du 2 octobre 2020. Ainsi la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 6 novembre 2020, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 18 h 01.

Le présent procès-verbal n'a pas encore été approuvé par les membres du conseil municipal, il le sera lors de la séance du 8 décembre prochain. Seule la version finale approuvée aura une valeur officielle.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 10 novembre 2020, 18 h**

- 1 ORDRE DU JOUR
 - 1.1 Approbation de l'ordre du jour

- 2 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 2.1 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

 - 3.1 Période de questions

 - 4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

20-11-282 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

20-11-283 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal par la mairesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 6 novembre 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'acheminer leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Le présent procès-verbal n'a pas encore été approuvé par les membres du conseil municipal, il le sera lors de la séance du 8 décembre prochain. Seule la version finale approuvée aura une valeur officielle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-11-284 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 26.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière

PROJET